



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le 14 JAN. 2020

Le Ministre des Communications
et des Médias

Personne en charge du dossier:
Josiane MEYENBURG
☎ 247 - 86710

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
14 JAN. 2020

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet: Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n°1607 du 13 décembre 2019 de Monsieur le Député Marc HANSEN au sujet « Processus d'attribution des fréquences pour le futur réseau 5G »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n° 1607 du 13 décembre 2019 de Monsieur le Député Marc HANSEN.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier BETTEL

Réponse de Monsieur Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire No 1607 du 13 décembre 2019 de Monsieur le Député Marc Hansen

Les résultats de la consultation publique de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) du 3 mai 2019 ont effectivement révélé que la demande de spectre dépasse largement la quantité de spectre disponible dans les bandes des 700 MHz et des 3,4-3,8 GHz. De ce fait, une procédure objective et transparente est en train d'être élaborée par l'Institut Luxembourgeois de Régulation et l'Institut étudie actuellement quel pourrait être le type de mise aux enchères le plus approprié en vue d'une attribution efficace du spectre concerné. Cette procédure sera associée de modalités spécifiques dont l'élaboration est également en cours. Ainsi, les conditions-cadre à respecter lors de la mise aux enchères des fréquences de la bande des 700 MHz et des 3,4-3,8 GHz n'ont pas encore été définies de manière définitive. Ceci s'applique également aux aspects sécuritaires. Rappelons aussi que le Gouvernement s'est déjà exprimé sur cette dernière thématique dans sa réponse à la question parlementaire No 78 de M. le Député Sven Clement.

A la suite de l'achèvement des travaux préparatoires, l'Institut prévoit, si possible, de lancer le processus d'attribution des fréquences en temps utile afin de permettre l'attribution du spectre avant la fin du premier semestre 2020.

Quant à l'utilisation future des réseaux 2G/3G, le Gouvernement ne dispose actuellement pas d'une planification spécifique relative à l'arrêt de l'exploitation des réseaux 2G ou 3G suite à la mise en service des réseaux 5G. Les opérateurs ayant reçu une licence dans le cadre du service mobile terrestre peuvent disposer du spectre alloué pendant la durée d'utilisation de la licence. Comme ces licences ne spécifient pas la technologie à utiliser, les opérateurs sont loisisibles de déployer individuellement le type de technologie le plus approprié selon leur avis. Toutefois, il faut considérer que les opérateurs sont contraints d'attendre l'introduction des technologies adaptées (au niveau de l'infrastructure des réseaux et des terminaux disponibles sur le marché) qui permettront de basculer le trafic des communications vocales vers les réseaux de nouvelle génération (Voice over 5G) ainsi que l'existence d'une couverture équivalente aux couvertures 2G/3G actuelles avant de pouvoir libérer ce spectre ou de le réaffecter à une autre utilisation. En raison du besoin croissant de bande passante dans les années à venir, il est fort probable que les opérateurs vont réutiliser le spectre actuellement utilisé par les technologies 2G/3G avec des technologies 4G/5G qui s'annoncent être plus efficaces en termes de rendement énergétique et en termes de performance et d'efficacité spectrale. La technologie 3G sera probablement la première technologie à être abandonnée en faveur des technologies 4G ou 5G.